

N.º 1er Du 2 Janvier au 1822

Laissez passer librement Jean Baduel
natif d St martin arraud de St florent domicilié à St municipalité
d St département d le Cantal âgé de 19 ans, taille
d un M. 6 90 M cheveux et sourcils châtain yeux gris
front largement nez moyen bouche et menton neuf visage
neuf inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 6 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Jean Baptiste de St florent en date du 21 Janvier 1822 et sur l'attestation du citoyen Gabriel Faret demeurant

à Amillat et du citoyen J. Baptiste Lenoir demeurant à St lesquels ont signé avec nous. Jean Baduel de St florent

J. B. Faret
J. Baptiste Lenoir

N.º 2 Du 3 Id

Laissez passer librement Grand Cros
natif d Naucelles domicilié à St municipalité
d St département d le Cantal âgé de 33 ans, taille
d un M. 5 93 M cheveux et sourcils noirs yeux roux
front moyen nez moyen bouche et menton fourchu visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Maire de Naucelles en date du 21 Janvier 1822 et sur l'attestation du citoyen Mari Joseph Lintchaud demeurant

à Amillat et du citoyen J. Baptiste Lantier demeurant à St lesquels ont signé avec nous. Grand Cros

J. B. Lintchaud
J. Baptiste Lantier

N.º 3 Du 2 jour

Laissez passer librement Jean Traisac
natif d St Etienne Cantal domicilié à St gerons municipalité
d St département d le Cantal âgé de 19 ans, taille
d un M. 6 25 M cheveux et sourcils châtain yeux gris
front court nez bien fait bouche et menton fourchu visage
roux inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de le Maire de St gerons en date du 2 de l'année et sur l'attestation du citoyen Jean Lesuire demeurant

à Lanquetou et du citoyen Pierre Carrebat demeurant à St lesquels ont signé avec nous. Jean Traisac de St florent

Jean Lesuire
Pierre Carrebat